



Province de Québec
Comté de Rivière-du-Loup

AVIS PUBLIC

Concernant la **demande de dérogation mineure** relative à la hauteur maximale permise pour un bâtiment complémentaire isolé selon le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 9 novembre 2020, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme un projet de construction d'un garage isolé dont la hauteur projet est de 5,94 mètres alors que la hauteur maximale prévue au règlement de zonage est de 5,5 mètres.
2. Les propriétaires de l'immeuble situé au 102, rue Notre-Dame, en occurrence madame Catherine Després et monsieur Frédéric Richard, désirent que le Conseil leur accorde la permission de déroger à la norme prévue au règlement de zonage leur permettant de réaliser leur projet de construction.
3. Conformément aux dispositions du règlement sur les dérogations mineures, le Conseil avise la population de L'Isle-Verte qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance publique qui sera tenue le mardi, 8 décembre 2020, à 20 hre, à la salle du Pavillon de l'Amitié, située au 140, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte.

Toute personne désirant émettre ses commentaires à la Municipalité, concernant la présente demande, est invitée à se présenter à cette séance publique du conseil municipal, aux fins de faire entendre ou, encore, à soumettre par écrit lesdits commentaires.

Donné à L'Isle-Verte ce dix-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt.

Guy Bérubé,
Directeur général